

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 5 JUIN 2017

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 5 juin 2017 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sont présents les Conseillers(ère) Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du maire Martin Saindon.
Absent : Le Conseiller Mario Tremblay.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

2.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rapport de Monsieur Chiasson, Président du Comité des loisirs de Stanhope.

3.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-06-05/91

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017**

2017-06-05/92

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mai 2017.

PROCÈS VERBAUX

2017-06-05/93

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de mai et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Comité externe :**

MRC de Coaticook :

1) Rapport du maire Martin Saindon.

Régie des déchets :

1) Rapport de la Conseillère Françoise Bouchard

- La balance doit être remplacée pour une de 80 pieds ;
- Le système de valorisation des boues devrait être prêt à la fin d'août ;
- Reçu une subvention pour l'achat de 535 bacs bruns ;
- Visite du site le 7 juin à 15h30 ;

2) GMR

- Le projet d'écocentre à Coaticook est abandonné ;
- La gestion des boues va bien ;
- Les écoconseillers commencent leur travail mi-juin.

6.2 **Services internes :**

1) Voirie :

- Travaux chemin Lessard : membrane, gravier brut, rechargement, granulométrie.

2) Aqueduc :

- Bris sur la rue St-Alexandre.

3) Coop de solidarité :

- Ouverture prochainement du dépanneur, brunch fêtes des Pères.

6.3 **Suivi des dossiers et rapport du directeur général :**

1) Suivi sauveteur piscine municipale.

2) Rencontre avec la mutuelle de prévention (CNESST).

3) Aqueduc et égouts : réflexion sur les services et les prix d'Aquatech vs proposition de service de la Ville de Coaticook vs possibilité d'entente intermunicipale ou avec la MRC.

4) Coop de solidarité : ne sera pas assuré additionnel sur notre police d'assurance.

4) Formation gratuite chez Monty Sylvestre : jurisprudence municipale.

5) Balayage de la rue du ministère des Transports.

6) Solution possible pour les traverses de chemin de fer.

6.4 **Rapport du maire :**

1) Colloque mini-maison en juin.

2) AGA du CAB, le maire se présentera comme membre du C.A.

PROCÈS-VERBAUX

- 6.5 Rapport du comité consultatif d'urbanisme :**
Aucun CCU.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2017-06-05/94

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 6981 à 7040 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 135,838.79 \$.

7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 ACHAT DU LOT 118 SUR LA RUE GOYETTE - APPARTENANT À LA FONDATION DIXVILLE HOME

2017-06-05/95

CONSIDÉRANT que la Fondation Dixville Home veut se départir du lot 118 ;

CONSIDÉRANT que la Fondation demande le prix de l'évaluation municipale au montant de 2 100 \$;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter de payer 2 100\$, tel que demandé par la Fondation Dixville Home pour l'achat du lot 118. L'achat se fera plus tard en 2018 pour regrouper quelques achats de terrains à la Fondation.

7.2.2 AJOUT AU CONTRAT D'ASPHALTAGE DU CHEMIN CHAMBERLAIN

2017-06-05/96

CONSIDÉRANT qu'une section du chemin Chamberlain d'environ 150 mètres n'est pas couvert par la subvention mais que cette section est quand même en mauvais état ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'ajouter cette section selon l'offre de Couillard Construction à 82.40\$ la tonne pour un estimé total de 6 262 \$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.3 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE DE LA FAMILLE DE LA MRC LE 7 JUILLET 2017

2017-06-05/97

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'acheter quatre billets pour le golf et souper et un billet pour le souper seulement, au montant total de 635\$ à titre de contribution à la fête de la famille de la MRC. Le secrétaire-

PROCÈS VERBAUX

trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.4 OFFRE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET ESTIMÉ DES TRAVAUX POUR LA CONDUITE D'ÉGOUT DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

2017-06-05/98

Considérant l'offre de services d'Avizo pour les plans et devis et études environnementales au coût de 5 000\$;

Considérant que le coût des travaux pourrait se chiffrer entre 15 000\$ et 20 000\$;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de refuser de payer ces sommes et de rencontrer le promoteur pour qu'il assume les travaux.

7.2.5 CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT la demande de Roger Martineau Inc ;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de refuser la demande et de s'en tenir aux exigences du contrat pour le cautionnement d'exécution.

7.2.6 PARC NELSON À STANHOPE – RENCONTRE AVEC LA MRC ET LA VILLE DE COATICOOK

Compte rendu de la réunion du Directeur général. En attente des demandes du Comité des loisirs de Stanhope.

7.2.7 POLITIQUE FAMILIALE

2017-06-05/99

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de verser, selon la politique familiale :

La somme de 100 \$ à Kayla Johann et Charles Lebel-Désorcy, pour leur 1^{er} enfant Bella.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 BILAN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Rapport du Directeur général sur l'avancement de la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées. Discussion sur la suite du processus.

8.2 FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2016

Le directeur général dépose le rapport 2016 et en remet une copie à chacun des membres du conseil.

PROCÈS-VERBAUX

2017-06-05/100

8.3 SOUSSIONS POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES RÉSIDENIELLES

CONSIDÉRANT que le conseil désire encourager et promouvoir la vidange des fosses septiques ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont été invités à soumissionner ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Beaugard fosses septiques pour la vidange, le transbordement et le traitement des boues de fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées, sur une base volontaire, ceci afin de permettre aux propriétaires concernés de bénéficier d'un meilleur tarif, selon le tableau ci-dessous :

Capacité	Vidange sélective	Vidange totale
750 gallons	195 \$	220 \$
850 gallons	205 \$	230 \$
1000 gallons	220 \$	245 \$
1250 gallons	230 \$	270 \$
1500 gallons	250 \$	295 \$

Une circulaire sera distribuée dans la municipalité pour offrir ce service aux contribuables comme par les années passées ainsi que les directives s'y rattachant.

8.4 PÉTITION ET LETTRE DE PLAINTÉ DU 438 CHEMIN BOILY

CONSIDÉRANT la lettre de plainte datée du 4 mai 2017 provenant des propriétaires du 438 chemin Boily concernant le mécontentement de l'état des chemins ;

CONSIDÉRANT que le budget de gravier pour l'entretien 2017 est au montant de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles de gravier en date du 31 mai 2017 s'élèvent déjà à 54 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité investit chaque année, de grosses sommes pour la réfection complète de chemins.

2016 : investissement de 145 000\$ sur le Rang 3.

2017 : investissement estimé à 280 000\$ sur trois chemins.

CONSIDÉRANT qu'aucun signataire de la pétition ne s'est présenté au conseil municipal du 5 juin 2017, date à laquelle la pétition et la lettre devaient être déposées aux membres du conseil ;

PROCÈS VERBAUX

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que le creusage des fossés sur le chemin Boily pourrait améliorer la situation et qu'une partie du budget d'entretien des fossés 2017 soit consacrée aux fossés du chemin Boily.

9.0 AVIS DE MOTION

9.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE BASSIN DE TAXATION RELATIF À L'EMPRUNT POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

2017-06-05/101

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le bassin de taxation relatif à l'emprunt pour l'assainissement des eaux usées, sera présenté au conseil pour adoption.

10. ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 RÈGLEMENT NO.188-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 117(2010) AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LE STATIONNEMENT HORS-RUE, LES CLÔTURES AGRICOLES ET LES ZONES PERMETTANT L'ÉPANDAGE DES MRF

2017-06-05/102

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 188-17 « modifiant le règlement de zonage numéro 117(2010) afin de modifier les dispositions sur le stationnement hors rue, les clôtures agricoles et les zones permettant l'épandage des MRF » et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 avril 2017 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de Dixville ;

ATTENDU que le secrétaire rappelle l'objet du règlement ;

SUR PROPOSITION du Conseiller Francis Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le règlement numéro 188-17 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 117(2010) afin de modifier les dispositions sur le stationnement hors rue, les clôtures agricoles et les zones permettant l'épandage des MRF » tel que présenté, d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 188-17, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde ce de dernier.

PROCÈS-VERBAUX



10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 189-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 121-2010, AFIN D'EXIGER UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

2017-06-05/103

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 189-17 « modifiant le règlement sur les permis et certificats no. 121-2010 afin d'exiger une attestation de conformité des travaux pour les installations septiques et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 1^{er} mai 2017 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de Dixville ;

ATTENDU que le secrétaire rappelle l'objet du règlement ;

SUR PROPOSITION du Conseiller Pierre Paquette, il est résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le règlement numéro 189-17 « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no. 121-2010 », afin d'exiger une attestation de conformité des travaux pour les installations septiques » tel que présenté, d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 189-17, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde ce de dernier.

11.0 AFFAIRES NOUVELLES

11.1 MENTION DE FÉLICITATION DE LA PART DU MAIRE À L'ÉGARD DU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ

2017-06-05/104

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard, secondé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de féliciter les employés pour leur excellent travail.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

PROCÈS VERBAUX



2017-06-05/105

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h25.

Maire

Secrétaire-trésorier